



**M7.50**

## ***Voiles Classiques de la Trinité et National Monotype 7.50***

***12 au 14 juillet 2024***

***La Trinité-sur-mer – Baie de Quiberon***

***Organisé par la Société Nautique de la Trinité-sur-mer***

**Grade : 5A**

### **INSTRUCTIONS DE COURSE**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

#### **1. REGLES**

***La régata sera régie par :***

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers seront affichées au tableau officiel
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 les règles de Classe
- 1.5 Le français sera la langue officielle de l'épreuve. En cas de conflit de langage, la version française des présentes instructions de course fera foi.
- 1.6 Pour les Métriques l'épreuve compte pour le Challenge Métrique 2024 - Étape 2.
- 1.7 Pour les 8M JI, l'épreuve compte pour le Trophée Franck Guillet.
- 1.8 pour les Monotype 7.50, l'épreuve compte pour leur National.

#### **2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications aux instructions de course peuvent être faites **sur l'eau** Par l'envoi du **pavillon Lima**, après diffusion du message, le comité de course pourra demander aux concurrents de faire un accusé de réception.

#### **3 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à la SNT. Ils seront également mis en ligne à l'adresse [www.snt-voile.org](http://www.snt-voile.org)
- 3.2 Le PC course est situé à la SNT, téléphone : 02 97 55 73 48, email : [gael@snt-voile.org](mailto:gael@snt-voile.org)
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72

#### **4. CODE DE CONDUITE**

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation.

#### **5 SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât de pavillons le plus proche du Club arborant une flamme SNT. Ces signaux seront affichés sous leur flamme de série.
- 5.2 Quand la flamme Aperçu est envoyée à terre, le signal d'avertissement sera fait pas moins d'une heure après l'amenée de l'Aperçu (Ceci modifie les Signaux de course).
- 5.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la RCV 40.1 s'applique à tout moment sur l'eau. (Ceci modifie le préambule du chapitre 4).

#### **6 PROGRAMME DES COURSES**

- 6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :  
**Requin, Dragon, et 5.5 M J.I, 8 M J.I., 6mJI, 12mJI**

##### Jeudi 11 juillet 2024

- 14h00 - 18h00 : Confirmation des inscriptions - Vérification des licences FFV - Remise des Instructions et flammes de Course - mise à l'eau des bateaux.

##### Vendredi 12 juillet 2024

- 12h00 : Briefing des skippers par VHF
- 14h00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre
- 19H30 : Repas de crêpes (25€ par personnes) réservation à l'inscription.

##### Samedi 13 juillet 2024

- 10H30 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre

##### Dimanche 14 juillet 2024

- 09H30 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre
- Plus de signal d'avertissement après 14h00
- au retour : manutentions de sortie des bateaux.
- 17H00 : Proclamation des résultats et Remise des Prix

#### **6.2 Monotype 7.50 m**

##### Vendredi 12 juillet 2024

- 09h00 : Mise à l'eau des bateaux - vérification des licences FFVoile - remise des instructions de course.
- à partir de 14H00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre
- 19H30 : Repas de crêpes (25€ par personnes) réservation à l'inscription.

##### Samedi 13 juillet 2024

- à partir de 14H00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre

##### Dimanche 14 juillet 2024

- à partir de 10H00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre
- Plus de signal d'avertissement après 14h00
- 18H00 : Dîner et Remise des prix

### 6.3 Course et séquence de course

Un maximum de course est fixé à 6 par jours de course.

- 6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7 PAVILLON DE CLASSE

Cinq bateaux minimums seront nécessaires pour constituer une classe.

Les voiliers devront arborer le pavillon "C" du code international.

Le pavillon de signal d'avertissement utiliser par classe sera :

12MJI, 8mJI	flamme orange
6MJI	flamme verte
5.5MJI - 5.5 JI	flamme bleue
Requin	flamme jaune
Monotype 7.50	flamme noire

## 8 ZONES DE COURSE

- 8.1 La zone de course sera située en baie de Quiberon. (Voir Annexe)

- 8.2 Les bateaux du Comité de Course arboreront une flamme SNT.

## 9 PARCOURS (voir schéma de l'annexe 2)

- 9.1 Les parcours seront de type technique ou côtiers, selon les définitions ci-dessous :

### Parcours Technique :

Course 1 : Flamme numérique « 1 » du Code International  
2 bords de près et 2 bords de portant - Arrivée sous le vent  
Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, Arrivée (IC 13.1)

Course 2 : Flamme numérique « 2 » du Code International  
2 bords de près et 2 bords de portant - Arrivée sous le vent  
Départ, 1b, 2b, 3, 1b, 2b, 3, Arrivée (IC 13.1)

Course 3 : Flamme numérique « 3 » du Code International  
3 bords de près et 3 bords de portant - Arrivée sous le vent  
Départ, 1b, 2b, 3, 1b, 2b, 3, 1b, 2b, 3, Arrivée (IC 13.1)

La marque 3 est une porte constituée de deux bouées.

Si le pavillon Golf est envoyé avec la Flamme Numérique 1, 2 ou 3, la ligne d'arrivée est modifiée et se trouve à la bouée de chenal bâbord du Petit Trého (voir article IC 14.3).

### Parcours Côtiers : Voir l'Annexe Parcours côtier

Parcours 4 : Flamme numérique « 4 » du Code International

Parcours 5 : Flamme numérique « 5 » du Code International

Parcours 6 : Flamme numérique « 6 » du Code International

Parcours 7 : Flamme numérique « 7 » du Code International

Si le pavillon Golf est envoyé avec la Flamme Numérique 4, 5, 6 ou 7 la ligne d'arrivée est modifier et se trouve à la bouée de chenal bâbord du Petit Trého (voir article IC 14.3)

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le bateau Comité de Course arborera la flamme appropriée, affichera le cap compas de la première marque et, si possible, la distance approximative en milles du premier bord pour le parcours banane, ainsi que la flamme numérique correspondant au numéro de parcours choisi.

### 9.3 **En cas de parcours Côtiers :**

L'envoi du pavillon "**Delta**" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de **dégagement**.

L'absence du pavillon "**Delta**" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à contourner en la laissant sur TRIBORD. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à contourner en la laissant sur BABORD. Ceci modifie Signaux de course.

## 10 **MARQUES**

10.1 Les marques de parcours 1,2 seront des bouées gonflables **Orange SNT**.

Les marques de parcours 1bis, 2bis seront des bouées gonflables **Jaune SNT**

La marque 3 est une porte constituée de deux bouées gonflables **Orange SNT**

La couleur de bouée **dégagement** si D sur bateau comité sera annoncé par VHF canal de course

10.2 Les nouvelles marques, telles que prévues à l'IC 13, seront les mêmes que les marques originales.

10.3 La marque de départ sera une bouée gonflable **conique Jaune**.

10.4 Les marques d'arrivée sont pour tous les parcours :

- La marque d'**arrivée** sera une petite bouée gonflable **conique blanche** à une extrémité et un bateau du Comité de Course sera situé à l'autre extrémité.
- Si le **pavillon Golf** est envoyé avec la Flamme Numérique du parcours la ligne d'arrivée est modifiée et se trouve à la bouée de chenal bâbord du **Petit Trého** (voir article IC 14.3)

10.5 Un bateau du comité de course signalant un changement de parcours est une marque telle que prévue dans l'IC 12.

10.6 Tous les bateaux arborant les pavillons d'identification définis dans l'IC 8.2 sont des obstacles.

## 11 **ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

11.1 L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques sur la route du Port de la Trinité sur-mer à la zone de course et retour, la bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban, la Bouée du Petit Trého ainsi que la Cardinale Ouest Roche Révision doivent être respectées.

## 12 **LE DEPART**

12.1 **La ligne de départ de tous les parcours** (annexe 2 Parcours) est définie par le passage entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de course à l'extrémité tribord et par le côté parcours de la marque départ (IC 10). Pour le parcours banane, la ligne de départ sera mouillée approximativement à 0,1 mille sous le vent de la marque 3.

12.2 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été fait doivent éviter la zone de départ.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé **DNS**. Ceci modifie la RCV A4.

## 13 **CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et relèvera la bouée d'origine dès que possible. Si ce changement est annoncé sous le vent seul la bouée 1 ou 1b sera remouillée, (la marque 2 ou 2b sera supprimée).

13.2 Toutes les nouvelles marques seront identiques à celles qu'elles remplacent.

13.3 Les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis et le bateau du comité de l'autre. Ceci modifie la RCV 28.1.

## **14 L'ARRIVEE DU PARCOURS BANANE ET CÔTIERS**

- 14.1** La ligne d'arrivée sera mouillée comme indiqué dans l'annexe 2 (parcours Technique).
- 14.2** La ligne d'arrivée sera définie par le mât portant un pavillon bleu sur le bateau comité et la marque d'arrivée décrite dans l'IC 10.4. Cette instruction ne s'applique pas quand la RCV 32.2 s'applique.
- 14.3** Pour tous les parcours : la ligne d'arrivée se trouve sur la zone de départ.  
Celle-ci pourra être modifiée comme suit :  
Si pavillon "Golf" envoyé avec la flamme numérique, La ligne d'arrivée est modifiée et se trouve au Petit Trého. Elle est définie par le passage entre la bouée Bâbord du Petit Trého et le mât arborant le pavillon bleu du bateau comité et un pavillon bleu.

## **15 SYSTEME DE PENALITE**

- 15.1** Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieur à DSQ.
- 15.2** La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.3** Pénalités Post Course
- 15.3.1** À condition que la règle 44.1(b) ne s'applique pas, un bateau qui est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31 dans un incident peut accepter une Pénalité Post-Course à tout moment après la course jusqu'au début de l'instruction d'une réclamation concernant l'incident.
- 15.3.2** Si un bateau accepte une Pénalité Post-Course pour un incident, le jury peut ne pas instruire les réclamations contre ce bateau concernant cet incident. Ceci modifie la règle 63.1.
- 15.3.3** Un bateau accepte une Pénalité Post-Course en remettant au secrétariat du jury une déclaration écrite où il accepte la pénalité et qui identifie le numéro de la course, et où et quand l'incident a eu lieu.

## **16 TEMPS LIMITES**

- 16.1** Parcours technique : Le temps limite pour finir après l'arrivée du premier bateau de la série est de 30 minutes. Ces temps limites restent valables même si le parcours est raccourci.
- 16.2** Parcours côtiers : Le temps limite pour finir après l'arrivée du premier bateau de la série est de 2 minutes par milles. Ces temps limites restent valables même si le parcours est raccourci.
- 16.3** Un bateau ne finissant pas dans les 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini, sera classé « DNF ». Ceci modifie les RCV 35 et A4.

## **17. DEMANDES D'INSTRUCTION**

- 17.1** Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information. Ce temps pourra être prolongé à la demande du comité de course et en accord avec le comité de réclamation.
- 17.2** Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à la SNT.
- 17.3** Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu à la SNT. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4** Les avis de convocation seront diffusés sur le tableau officiel à la SNT.
- 17.5** Les intentions de réclamation du Comité de Course, du Comité Technique ou du Comité de réclamation seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 61.1 (b).

- 17.6 les réclamations concernant la jauge ne seront plus acceptées après l'heure limite de dépôt des réclamations de la première course courue.
- 17.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :
- Dans le temps limite du dépôt des réclamations si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille.
  - Pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour.
- 18 **CLASSEMENT**
- 18.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3.
- 18.2 **Courses retirées**
- a. Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
  - b. Quand 4 courses et plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sont plus mauvais scores.
- 18.3 Pour demander la correction d'une erreur présumée dans l'affichage des résultats d'une course ou de la régata, un concurrent peut compléter un formulaire de contestation du classement affiché, disponible au secrétariat de course dans les 30 minutes qui suivent l'affichage.
- 19 **[DP] [NP] REGLES DE SECURITE**
- 19.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course et/ou le Secrétariat de Course aussitôt que possible. De plus, il doit remettre une déclaration écrite d'abandon au Secrétariat de Course, avant l'heure limite de dépôt des réclamations.
- 19.2 Le canal VHF est le 72.
- 19.3 **[DP] Conformément à l'accusé de manifestation nautique, le port de la brassière de sauvetage est obligatoire en permanence sur l'eau. La pénalité par brassière non portées sera de : (position à l'arrivée plus 4 places) sans instructions.**
- 20 **(DP) REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**
- 20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course ou du jury.
- 20.2 La liste d'équipage précisant en particulier les jours d'embarquement de chaque équipier, devra avoir été déposée au Secrétariat de Course au plus tard deux heures avant le premier signal d'avertissement de la première course du programme.
- 20.3 La présence effective à bord des membres inscrits sur la liste d'équipage peut être contrôlée immédiatement avant le signal d'avertissement ou après l'arrivée de chaque course.
- 20.4 En cas de force majeure (maladie, accident, circonstances particulières...), le chef de bord devra mentionner par écrit au plus tard au moment de la déclaration de départ, toute modification de l'équipage et présenter les licences fédérales des équipiers non prévus au sens de l'IC 20.2. Le Président du Comité de Course pourra exiger un certificat médical en cas de maladie ou d'accident.
- 20.5 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Cette demande de remplacement doit être faite au comité à la première occasion raisonnable.
- 21 **CONTROLES DE JAUGE ET DE L'EQUIPEMENT**
- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 **[DP]** Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 **[DP]** Un bateau doit être conforme aux règles **60 minutes** avant son signal d'avertissement.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon SNT.

## 23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

[DP] Les détritrus doivent être déposés dans les conteneurs destinés à cet effet à l'arrivée au port.

## 25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

## 26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

## 27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.)

## 28. PRIX

Des prix seront décernés aux concurrents.

### ARBITRES DESIGNES

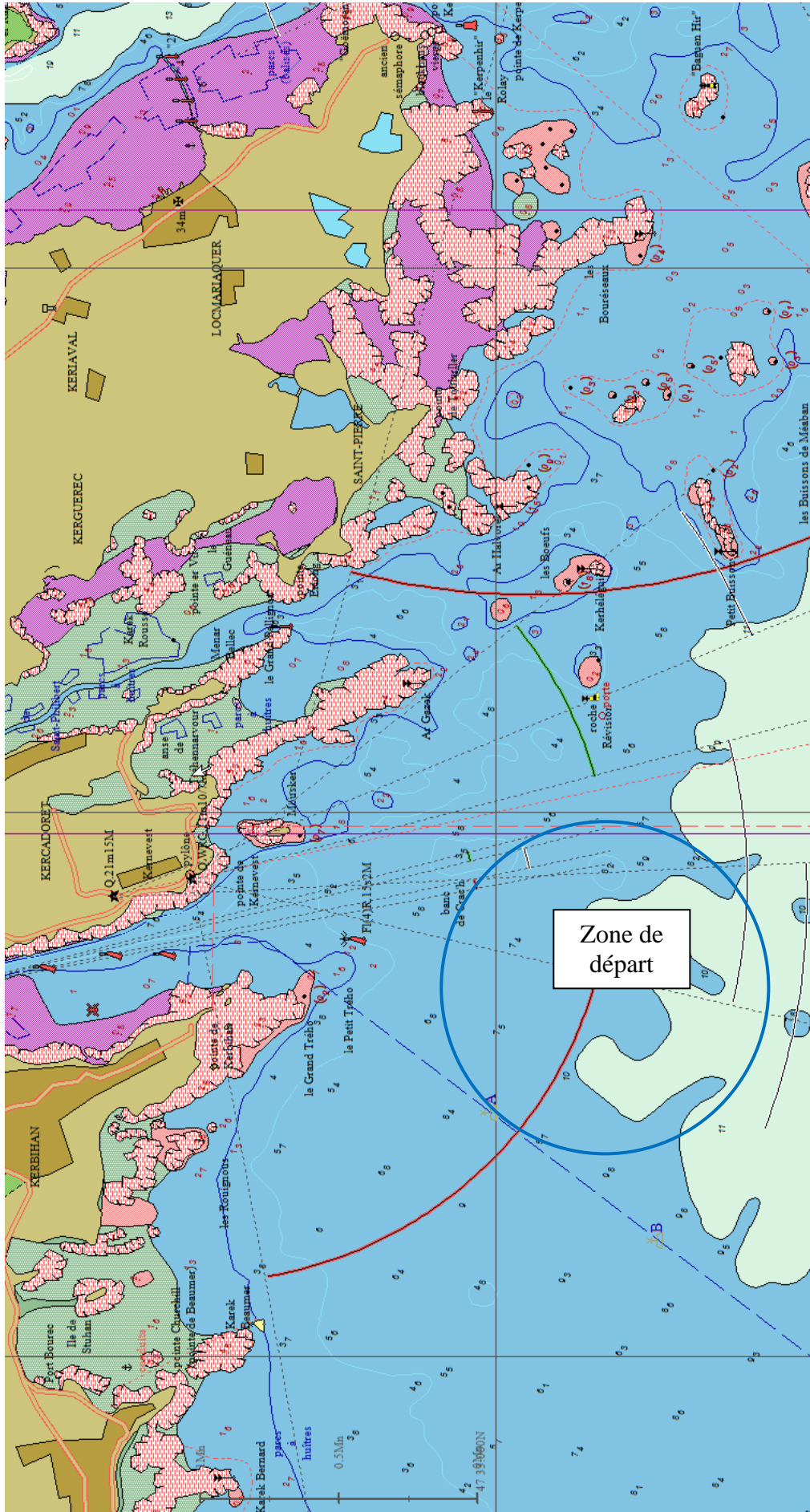
Président du comité de course : Gilles Bricout et les bénévoles du club

Président du jury : Marc Eymond

### HORAIRE DES MAREES

	Pleine mer	coëf	Basse mer
Vendredi 12 juillet	09 :40 21 :57	56 53	16 :11
Samedi 13 juillet	10 :23 22 :42	49 45	16 :55
Dimanche 14 juillet	11 :22 23 :43	42 39	17 :48

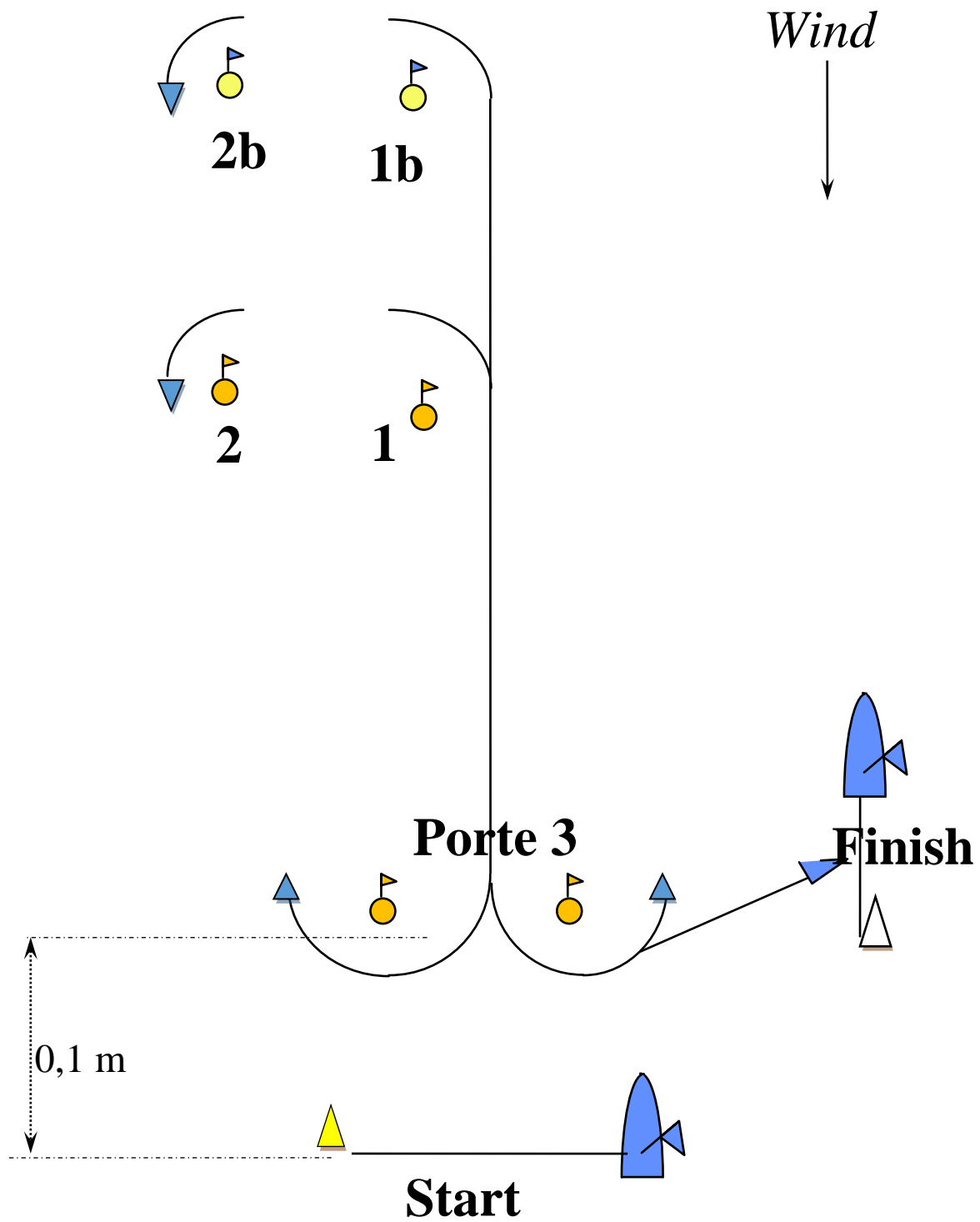
# Annexe 1 - Zone de Course





## Annexe 2 - Parcours Technique

- Flamme Numérique 1 (2 tours) marques 1.2.3
- Flamme Numérique 2 (2 tours) marques 1b.2b.3
- Flamme Numérique 3 (3 tours) marques 1b.2b.3



### Annexe 3 - Parcours côtier

Si pavillon "Golf" envoyé avec la flamme numérique, La ligne d'arrivée est modifiée et se trouve au Petit Trého. Elle est définie par le passage entre la bouée Bâbord du Petit Trého et le mât arborant le pavillon bleu du bateau comité.

#### **Parcours Flamme numérique n°4 : distance d'environ 9 M**

Ligne de départ

Bouée de dégagement si D sur le bateau comité

Bouée cardinale Nord Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Bouée de danger isolé Bugalet à contourner en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée sur la zone où a eu lieu le départ.

#### **Parcours Flamme numérique n°5 : distance d'environ 7.5 M**

Ligne de départ

Bouée de dégagement si D sur le bateau comité

Bouée cardinale Sud des Buisson de Méaban à respecter en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud des Buisons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche révision à respecter en la laissant sur tribord (si Golf envoyé au moment du choix du parcours)

Ligne d'arrivée sur la zone où a eu lieu le départ.

#### **Parcours Flamme numérique n°6 : distance d'environ 8 M**

Ligne de départ

Bouée de dégagement si D sur le bateau comité

Bouée cardinale Sud Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Nord Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée sur la zone où a eu lieu le départ.

#### **Parcours Flamme numérique n°7 : distance d'environ 13 M**

Ligne de départ

Bouée de dégagement si D sur le bateau comité

Bouée de danger isolé Bugalet à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Nord Quiberon à laisser sur bâbord

Bouée cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud des Buisons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche révision à respecter en la laissant sur tribord (si Golf envoyé au moment du choix du parcours)

Ligne d'arrivée sur la zone où a eu lieu le départ.